

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_042

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la transformation de l'ancienne école Ste Bernadette en restaurant scolaire à la commune de Hondeghe au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Séance du mardi dix-huit mars deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille-vingt-cinq.

Présents (62) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (16) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENCE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Philippe GRIMBER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Dominique WALBROU à Joël DEVOS - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_042

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la transformation de l'ancienne école Ste Bernadette en restaurant scolaire à la commune de Hondeghem au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de Cœur de Flandre agglo qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du 2 avril 2024 portant adoption du budget primitif de Cœur de Flandre agglo concernant l'année 2024 ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglo, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

La commune de Hondeghem sollicite Cœur de Flandre agglo au titre du fonds de concours PACES pour la transformation de l'ancienne école Ste Bernadette en restaurant scolaire : réhabilitation et extension de 150 m² en respectant la réglementation thermique 2020 avec une audit réalisé par un bureau d'études spécialisé.

Cette opération répond aux enjeux de transition écologique sur différents aspects :

- Remplacement des menuiseries, optimisation des ouvertures pour favoriser la lumière naturelle,
- Isolation des murs par doublage thermique intérieur et sur la couverture,
- Installation d'une pompe à chaleur,
- Éclairage LED,
- Installation de 44 m² de panneaux solaires,
- Plantation végétal création îlots de fraîcheur,
- Installation cuve récupération d'eau 10m³
- Création d'un potager et installation d'un composteur.

Le coût du projet est estimé à 703 014,45 € hors taxes.

La commune de Hondeghem bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 21 % (taux fixe de participation de 15 % + taux variable de 6 % lié au coefficient d'écart de richesse – données 2024).

La participation sollicitée par la commune auprès de Cœur de Flandre agglo est de 100 000 € soit 14 % du coût total du projet.

La commune a sollicité des autres financements publics auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2025 et du Département du Nord dans le cadre de l'ADVB 2025 :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT		Part
Étude préalable	23 097,00 €	Etat – DSIL 2025	275 805,78 €	39 %
Maîtrise d'œuvre	92 420,00 €			
Bureau en charge de la sécurité	3 172,00 €	Département du Nord – ADVB 2025	182 783,76 €	26 %
Bureau de contrôle VERITAS	8 460,50 €	Cœur de Flandre agglo PACES 2025	100 000 €	14 %
Travaux	575 864,95 €	Commune de Hondeghem	144 425,37 €	21 %
Total général	703 014,91 €	Total général	703 014,91 €	100 %

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Hondeghem un fonds de concours d'un montant de 100 000 € maximum pour la transformation de l'ancienne école Sainte Bernadette en restaurant scolaire,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
 - 40 % au démarrage des travaux,
 - 40% à la réception des travaux,
 - 20 % au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 78

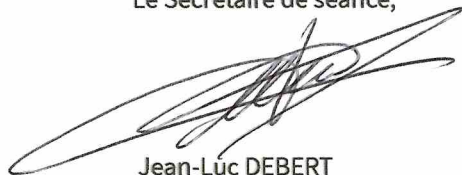
Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 18 mars 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL